



Les Espaces de vie sociale

Dossier d'information

*Agrément au titre de la Prestation de service
« Animation locale »*

SOMMAIRE

Table des matières

PROJET SOCIAL.....	3
Fiche 1 : Présentation.....	3
Fiche 2 : Instances de pilotage du projet	5
Fiche 3 : Sens général de la démarche.....	6
Fiche 4 : Mission d'un espace de vie sociale.....	7
Fiche 5 : Etat des lieux.....	8
Fiche 6 : Diagnostic	9
Fiche 7 : Projet social	10
Fiche 8 : Fiche action.....	11
SUIVI D'ACTIVITE ET EVALUATION	13
Fiche 9 : Evaluation de l'action	13
Evaluation de l'EVS	14
DOSSIER ADMINISTRATIF	16
Fiche 10 : Prestation de service « animation locale ».....	16
Compta de résultat et Budget.....	18
ANNEXES.....	21
Référentiel d'évaluation des structures de l'animation de la vie sociale.....	21
Référentiel de la participation usagers-habitants (instances de participation dans les centres sociaux).....	21

PROJET SOCIAL

PROJET SOCIAL

Les espaces de vie sociale **CAFAM**

Fiche 1 : Présentation

Les espaces de vie sociale¹ sont des structures associatives de proximité qui touchent tous les publics, à minima : les familles, les enfants et les jeunes.

¹ Cf. circulaire Cnaf animation de la vie sociale n° 2012-013 du 20 juin 2012

Ils développent prioritairement des actions collectives permettant :

- le renforcement des liens sociaux et familiaux, et les solidarités de voisinage ;
- la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.

Au travers de son projet et de ses actions, les espaces de vie sociale poursuivent trois finalités :

- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes, pour lutter contre l'isolement ;
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire, pour favoriser le « mieux vivre ensemble » ;
- la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité, pour développer les compétences des personnes et les impliquer dans la vie sociale.

Leurs champs d'action doivent être multiples et adaptés aux besoins du territoire, avec une activité qui se déroule tout le long de l'année.

Ils sont gérés exclusivement par une association locale.

Le projet sera élaboré en partenariat, sur la base de la démarche préconisée pour la création des centres sociaux.

Modalités :

L'initiative du projet d'animation locale peut être le fait :

- soit d'une association existante qui en fait la demande écrite à la CAF. Dans ce cas, la municipalité sera informée de la démarche.

Une **rencontre préliminaire** organisée à l'initiative de la CAFAM permettra de présenter :

- ◆ les principes de fonctionnement d'un espace de vie sociale,
- ◆ les modalités d'élaboration du projet en vue de l'obtention de l'agrément.

A la suite de cette première rencontre un comité de pilotage et un comité technique seront constitués pour assurer l'élaboration et le suivi du projet avec des représentants de chaque partenaire (CAF, Commune, Conseil Général, Conseil Régional, Etat, Associations).

Les espaces de vie sociale

CAFAM

Fiche 2 : Instances de pilotage du projet

Constitution d'un comité de pilotage :

➤ Composition :

Un représentant de l'association responsable du projet, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la commune, du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'Etat.

➤ Mission :

Validation des quatre étapes nécessaires à la création de la structure de proximité : état des lieux, diagnostic, présentation du projet et modalités d'évaluation.
Suivi et évaluation annuelle de l'espace de vie sociale pendant la période d'agrément.

Constitution d'un comité technique :

➤ Composition :

Un représentant de l'association responsable du projet, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la commune, du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'Etat.

➤ Missions :

1. Construction du projet selon la démarche prédéfinie par la CAFAM :

- **Etat des lieux** : connaissance de l'existant et de l'environnement.
- **Diagnostic** : analyse des données collectées et formulation des hypothèses qui fondent le projet.
- **Présentation du projet** : démarche, finalité, axes prioritaires, objectifs opérationnels, méthode et modalités de mise en œuvre.
- **Modalités d'évaluation** : méthode et moyen envisagés pour la mesure des résultats, en lien avec les objectifs et les actions menées

1. Suivi et évaluation annuelle de l'espace de vie sociale pendant la période d'agrément.

2. Présentation des résultats de chacune des étapes au comité de pilotage pour information et validation.

La périodicité des rencontres sera établie par le groupe de travail.

Nomination d'un responsable ou d'un coordonnateur de projet.

Les espaces de vie sociale

CAFAM

Fiche 3 : Sens général de la démarche

Le projet de création d'un espace de vie sociale relève d'une méthodologie appropriée, menée en **partenariat** :

➤ **Connaissance de l'existant et de l'environnement :**

- ◆ une analyse sociale de la population allocataire du régime général,
- ◆ une étude des indicateurs de la vie sociale : migrations quotidiennes, services de proximité, équipements commerciaux, publics, de rencontre...
- ◆ un état des lieux des ressources et forces en présence, en recherchant chaque fois que possible à établir une analyse partenariale de cet état des lieux.

➤ **Analyse des données collectées et formulation des hypothèses qui fondent le projet : élaboration du diagnostic.**

➤ **Présentation du projet.**

Il doit comporter :

- ◆ Une définition du sens général de la démarche, un énoncé des finalités poursuivies à long terme,
- ◆ Une description des objectifs opérationnels en terme d'activité, méthode et modalités de mise en œuvre concernant : les moyens, le budget, le personnel...

➤ **Modalités d'évaluation.**

Comment, par quelle méthode et moyens est envisagée la mesure des résultats, en terme de dynamique engendrée, de créativité et d'innovation, d'effet démultiplicateur obtenu et de développement social.

Les espaces de vie sociale

CAFAM

Fiche 4 : Mission d'un espace de vie sociale

Les espaces de vie sociale comme les centres sociaux répondent aux missions générales de l'animation de la vie sociale. Avec des finalités et une méthodologie semblable, ils adaptent leur action en fonction des moyens humains et financiers dont ils disposent.

2 missions générales
Un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale
<ul style="list-style-type: none">• est ouvert à l'ensemble de la population à qui il offre un accueil, des activités et des services• décèle les besoins et les attentes des usagers et des habitants• permet rencontre et échange entre les générations• favorise le développement des liens familiaux et sociaux
Un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets
<ul style="list-style-type: none">• Prend en compte l'expression des demandes et des initiatives des usagers et des habitants• favorise la vie sociale et la vie associative• propose des activités ou des services à finalité sociale, éducative, culturelle ou de loisirs, ainsi que des actions spécifiques pour répondre aux problématiques sociales du territoire• favorise le développement des initiatives des usagers en mettant des moyens humains et logistiques à leur disposition

Un espace de vie sociale met en œuvre un projet social avec un champs d'action multiples et adaptés aux besoins du territoire.

Il s'appuie sur la participation des usagers-habitants pour lutter contre les exclusions, favoriser le développement des compétences et la prise de responsabilités dans la vie sociale du territoire.

Cette participation poursuit plusieurs objectifs :

- améliorer la connaissance du territoire et de ses habitants,
- prendre en compte les besoins prioritaires exprimés et adapter des orientations politiques des financeurs ;
- susciter les initiatives ;
- associer et responsabiliser les « parties prenantes » dans la réalisation des actions et dans la gestion de la structure ;
- appréhender les effets de ces actions sur les usagers-habitants et sur le territoire.

Les espaces de vie sociale

CAFAM

Fiche 5 : Etat des lieux

Etat des lieux élaboré en partenariat pour permettre la connaissance de l'existant et de l'environnement.

<i>Zone de compétence et implantation territoriale</i>
<ul style="list-style-type: none">- localisation : quartier, commune, canton, regroupement de communes...- caractéristiques : quartiers, centre ville, périphérie, situation / à l'agglomération principale, perception par ceux qui y résident...
<i>Population</i>
<ul style="list-style-type: none">- données démographiques : âges, typologie des familles, activité socioprofessionnelle, ressources , minima sociaux.- attentes et besoins
<i>Habitat</i>
<ul style="list-style-type: none">- caractéristiques : grands ensembles, habitat diffus / groupé, accession à la propriété...- évolution, projets : constructions nouvelles, réhabilitation...
<i>Environnement social et économique</i>
<ul style="list-style-type: none">- services collectifs : transport, commerces, écoles, équipements de loisirs...- acteurs sociaux : services sociaux, associations...- attentes des commanditaires financiers et des acteurs du territoire

Les espaces de vie sociale

CAFAM

Fiche 6 : Diagnostic

I. MISE EN EVIDENCE DES BESOINS/DES PROBLEMATIQUES SOCIALES

POINTS FORTS /POINTS FAIBLES

II. POTENTIALITES, RESSOURCES

III. ORIENTATIONS A PRENDRE

Les espaces de vie sociale

CAFAM

Fiche 7 : Projet social

Présentation générale de la démarche et finalités

- sens général de la démarche
- territoire et population concernée
- finalités recherchées à long terme

Axes d'interventions prioritaires

- lien avec les finalités de l'animation de la vie sociale
- public
- thèmes
- territoires d'intervention
- partenaires

Objectifs généraux

- plan d'actions et activités
- nature des services, des activités éducatives, sociales, culturelles...
- gouvernance du centre social : instances participatives et de concertation (cf. annexe ...)

Modalités d'évaluation

- des actions : indicateurs à fixer en référence aux objectifs des chaque action et axes d'évaluation transversaux
- du projet social : axes d'évaluation partagée, questions évaluatives (cf. annexe..)

Les espaces de vie sociale

CAFAM

Fiche 8 : Fiche action

Domaine	
- Éducatif - social - parentalité	- habitat - cadre de vie -
Constats / Evaluation	
Objectifs	
Description	
- présentation - public visé...	
Moyens	
- budget - personnel, bénévoles et usagers - matériel - échéancier...	
Partenaires	
Modalités d'évaluation	
- indicateurs et moyens permettant d'apprécier les résultats sur le plan qualitatif quantitatif (cf. référentiel d'évaluation des structures de l'animation de la vie sociale)	

SUIVI D' ACTIVITE ET EVALUATION

SUIVI D'ACTIVITE ET EVALUATION

Les espaces de vie sociale CAFAM

Fiche 9 : Evaluation de l'action

<i>Domaine</i>	
- éducatif	- habitat
- social	- cadre de vie
- culturel	- formation...
<i>Constats / Evaluation</i>	
<i>Objectifs</i>	
<i>Description</i>	
- nom de l'action, type	
- présentation	
- public ...	
<i>Moyens</i>	
- budget	
- personnel, bénévoles et usagers	
- matériel	
- échancier...	
<i>Partenaires</i>	
<i>Etat d'avancement de l'action</i>	
Freins ou opportunités rencontrés	
<i>Evaluation/analyse</i>	
<i>Perspectives</i>	

Evaluation de l'EVS

EVALUATION DE L'ESPACE DE VIE SOCIALE	ANNEE
.....	Fin de contrat

IV. Analyse des écarts, points forts, points faibles

La structure répond-elle aux missions de l'animation de la vie sociale en étant,
un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale,
un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets ?

La mise en œuvre du projet social est-elle en conformité avec les valeurs inscrites dans la charte des centres sociaux 06 ?

La structure conduit-t-elle un projet social avec des actions pour tous et dans des domaines multiples ?

La structure travaille-t-elle dans une démarche concertée (objectifs et modalités de fonctionnement partagés) ?

V. Propositions d'amélioration / orientations à prendre

Noms des référents :

De la structure : **de la CAFAM :**

Date :

Signatures :

AVIS DU POLE D'INTERVENTION SOCIALE CONCERNANT L'AGREMENT/SUIVI

NOM :

DATE :

SIGNATURE :

Dossier administratif

Descriptif de la prestation de service :

« Animation Locale »

Fiches de renseignements financiers

Organigramme

Les espaces de vie sociale CAFAM

Fiche 10 : Prestation de service « animation locale »

Dispositions réglementaires²

Conditions d'ouverture du droit de la PS Animation locale

Un projet d'animation locale doit être validé par le Conseil d'Administration de la Caf. Le porteur du projet doit être une association. Dans la mesure où il ne serait pas possible de contractualiser avec une association d'habitants, un partenariat relais sera recherché en attendant la constitution d'une association. La convention devra être très précise sur la durée de ce relais (le temps d'un contrat maximum, c'est à dire de 1 à 3 ans). L'engagement réciproque de la Caf et de l'association fait l'objet d'une convention (d'un contrat) signée entre les deux parties. Le contrat précise les conditions relatives à l'octroi et au paiement de la prestation de service, les échéances, les modalités de suivi, de contrôle et d'évaluation.

Les structures non éligibles

Ne pourront pas être éligibles à la PS animation locale, les Institutions (Caf, collectivités locales, etc.), les équipements (centres sociaux, maisons pour tous etc...), les associations à vocation culturelles et sportives, les structures fédératives regroupant un réseau d'associations, d'actions ou de services.

En ce qui concerne les associations et mouvements à compétence nationale, les Fédérations (ex Familles, rurales, mouvements d'éducation populaires...etc.) il convient de s'assurer qu'il s'agit bien d'une association locale qui s'inscrit sur un territoire repéré par la Caf et composée d'habitants et non de l'émanation d'une Fédération.

La demande d'une Fédération pourra être éventuellement acceptée si, en perspective, un relais est prévu par une association locale qui percevra la Ps, l'objectif à terme étant de faire accéder cette association à son autonomie dans des délais bien établis et relativement courts (le temps d'un seul contrat, celui-ci pouvant s'échelonner de 1 à 3 ans maximum).

Dès le montage du dossier, il conviendra d'exiger un budget spécifique du projet excluant les dépenses relatives aux cotisations et aux prestations qui relèvent des missions fédératives habituelles.

Modalités de calcul de la PS Animation locale

La PS "animation locale" vise à cofinancer la réalisation du projet. Elle peut couvrir les dépenses de fonctionnement et les charges salariales s'il y a lieu.

La PS est égale à 45% des dépenses dans la limite d'un plafond fixé annuellement par la Cnaf.

Les règles relatives aux dates d'effet sont identiques à celles définies pour la PS animation globale et coordination.

² Extrait Circulaire Cnaf n°2012-013 du 20 juin 2012

PRESTATION DE SERVICE ANIMATION LOCALE

Fiche de Renseignements

- Réels Année 20..
- Prévisionnels Année 20..



N° DOSSIER AFC :

.....

ESPACE DE VIE SOCIALE (Désignation & Adresse)

.....

.....

...

.....

...

..... Fax :

.....

.....@

.....

GESTIONNAIRE (désignation & Adresse)

.....

.....

.....

.....

..

..... Fax :

.....

.....@

.....

Pour les Associations

Faites-vous appel à un expert Comptable * OUI ^a NON ^a

Si OUI, indiquer ses coordonnées@.....

Faites-vous appel à un commissaire aux comptes* OUI ^a NON ^a

Si OUI, indiquer ses coordonnées@.....

Le Signataire certifie la conformité de l'ensemble des déclarations concernant ce document de 5 pages

Nom & Qualité du Signataire

Cachet du Signataire

Compta de résultat et Budget

N° Cpte	Intitulés	Budget	N°Cpte	Intitulés	Budget
60	ACHATS		70	PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	
	Achat activités extérieures			<i>Participation des usagers - Activités</i>	
	EDF, GDF, eau, carburant			Produits, manifestations diverses	
	alimentation, boisson, repas			Ps Cnaf Animation Globale et Coordination	
	produit d'entretien petit équipement			Ps Cnaf Animation Collective Famille	
	fournitures de bureau			PS Cnaf -CL	
	matériel d'activité et éducatif			PS Cnaf -CLAS	
	pharmacie			Produits, manifestations diverses	
	autres			Repas au personnel	
				Mise à disposition personnel	
				Autres	
61	SERVICES EXTERIEURS		74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	
	Sous traitance			ETAT	
	loyer et charges locatives			DDCS / Fonjep / ...	
	Locations matériel			Autres fonjep FASILD	
	Entretien et réparations			Contrat de Ville	
	assurances			Contrat Educatif Local	
	documentation générale			Ville Vie Vacances	
	Divers services extérieurs			CLAS	
				Autres	
				REGION	
				Contrat de Ville	
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS			CLAS	
	Personnel extérieur			Autres	
	Honoraires				
	Publicité informations			DEPARTEMENT	
	transport lié aux activités			Contrat de ville	
	Déplacements / missions et réceptions			Ville Vie Vacances	
	affranchissement téléphone			CLAS	
	services bancaires			Autres	
	Cotisations, fédération				
	Frais de conseil et d'assemblée			COMMUNE	
	frais de formation			Contrat de Ville	
	divers			Contrat Educatif Local	
				CEJ	
63	TOTAL IMPOTS, TAXES, VERSEMENTS ASSIMILES			CLAS	
	Taxes sur les salaires			Autres	
	Autres impôts et taxes			AUTRES SUBVENTIONS	
64	TOTAL CHARGES DU PERSONNEL			CAF (subvention bonifiée)	
	salaires			FASILD	
	charges sociales			FONDS D'AIDE ET DE SOUTIEN	
	Autres charges			FONDS EUROPEEN	
				AUTRES	
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE		75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
				Cotisations	
66	CHARGES FINANCIERES				
	Intérêts des emprunts		76	PRODUITS FINANCIERS	
	agios				
			77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			Quote-part subventions virées au résultat	
68	DOTATIONS		78	REPRISES -AMORT et APROV	
	dotations aux amortissements				
	dotations aux provisions		79	TRANSFERT DE CHARGES	
	EXCEDENT			DEFICIT	
	TOTAL			TOTAL	
86	MISE A DISPOSITION GRATUITE (1)		87	CONTRIBUTIONS EN NATURE (1)	
	Mise à disposition de personnel			Commune	
	Mise à disposition de locaux			Département	
	Prestations Techniques				
	TOTALGENERAL			TOTAL GENERAL	

(1)

BUDET PREVISIONNEL PLURIANNUEL

(A COMPLETER DANS LE CAS D'UN PREMIER AGREMENT OU RENOUVELLEMENT D'AGREMENT)

	Année N+1	Année N+2	Année N+3
Total Charges dont€€€
VI. Compte 63€€€
VII. Compte 64€€€

ORGANIGRAMME PERSONNEL SALARIES

Fonction	Nom- Prénom	Qualification Professionnelle	Service rattachement	Durée Hebdomadaire	Salaires annuels (cpte 64)	Charges/salaires (cpte 63)	Total €

ORGANIGRAMME DES BENEVOLES

Fonction	Nom- Prénom	Qualification Professionnelle	Service rattachement	Durée Hebdomadaire

ANNEXES

ANNEXES

Référentiel d'évaluation des structures de l'animation de la vie sociale

Référentiel de la participation usagers-habitants (instances de participation dans les centres sociaux)

Annexe 1

Référentiel d'évaluation pour l'agrément et le suivi du projet social des structures de l'animation de la vie sociale

Les centres sociaux et les espaces de vie sociale ont pour missions générales d'être :

- ✓ un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale ; Il est ouvert à l'ensemble de la population à qui il offre un accueil, des activités et des services ; par là même il est en capacité de déceler les besoins et les attentes des usagers et des habitants. C'est un lieu de rencontre et d'échange entre les générations, il favorise le développement des liens familiaux et sociaux.
- ✓ **un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets ;** il prend en compte l'expression des demandes et des initiatives des usagers et des habitants, et favorise la vie sociale et la vie associative. Il propose des activités ou des services à finalité sociale, éducative, culturelle ou de loisirs, ainsi que des actions spécifiques pour répondre aux problématiques sociales du territoire. Il favorise le développement des initiatives des usagers en mettant des moyens humains et logistiques à leur disposition.

En vue d'une demande d'agrément, le dossier remis à la Caf doit comprendre :

- ✓ le projet social ;
- ✓ un organigramme détaillé, avec la qualification des salariés, en particulier du Directeur, du référent famille s'il y a lieu ;
- ✓ un budget prévisionnel pour l'année N ou N+1 et une programmation budgétaire pluriannuelle.

Pour agréer le projet social³, la Caf doit porter une attention particulière à un socle de critères :

- ✓ le respect d'une démarche participative dans l'élaboration du projet d'animation globale (habitants, usagers, professionnels, partenaires) ;
- ✓ la formalisation des modes de participation effective des habitants et des modalités de gouvernance de la structure ;
- ✓ la pertinence des axes prioritaires et des objectifs généraux au regard des problématiques repérées dans le diagnostic social ;
- ✓ la cohérence entre le plan d'action et les axes prioritaires et objectifs généraux ;
- ✓ la faisabilité du projet social et la capacité technique, financière et budgétaire de la structure ;
- ✓ l'accessibilité (ouverture à tous, accueil des personnes handicapées, horaires, tarification, etc.) et l'effectivité de la fonction accueil dans le fonctionnement quotidien de la structure ;
- ✓ l'existence d'actions intergénérationnelles, d'actions favorisant la mixité des publics et d'actions spécifiques pour les familles et les publics vulnérables ;
- ✓ pour les centres sociaux, le niveau de qualification et le temps de travail du directeur

Ces critères sont déclinés en indicateurs dans le référentiel d'évaluation⁴ élaboré dans le cadre du Réseau des centres sociaux 06. Ce socle de critère a pour objectif d'évaluer la conformité du projet social avec les principes énoncés dans la charte des centres sociaux et les conditions d'agrément définies dans la Caf.³ D'autres axe d'évaluation peuvent compléter ce référentiel en fonction des enjeux propres à chaque territoire.

Les indicateurs relatifs à l'agrément sont identifiés dans les zones grisées. Ils sont à adapter en fonction des structures, puisque le niveau d'exigence demandé à un centre social est plus élevé que celui d'un espace de vie sociale.

³ Conformément à la LC Cnaf 2012-013 du 20 juin 2012

⁴ Référentiel d'évaluation des centres sociaux des Alpes-Maritimes - juin 2013- Caf06/réseau des CS 06

Référentiel d'évaluation pour l'agrément et le suivi du projet social des structures de l'animation de la vie sociale

La structure répond-elle aux missions de l'animation de la vie sociale ?

● en étant un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale ?

Critères	Indicateurs	Unité de mesure ⁵	1	2	3	4
Accessible à l'ensemble de la population de la zone géographique de référence	Tarifcation adaptée aux capacités contributives des usagers	oui/non				
	Accessibilité aux personnes à mobilité réduite	oui/non				
	Permanences délocalisées hors de la structure	oui/non Nombre, évolution				
	Diversité des publics accueillis : Hommes/femmes ; tranches d'âge ; situations familiales ; revenus...	% par catégorie Comparaison avec l'ensemble des habitants de la zone de référence				
	Affichage du programme d'activités chez les partenaires	oui/non Nombre				
	Plages d'ouvertures adaptées à tous les publics : jours d'ouverture, week-end, périodes de vacances, horaires	% Nombre				
	Public accueilli habitant sur le territoire /hors territoire de référence	Nombre, évolution % de couverture				
Réponse adaptées aux besoins de la population	Recueil des attentes des usagers-habitants	oui/non nombre de personnes questionnées/associées				
	Actions spécifiques en direction des publics vulnérables	Lesquelles Public touché : nombre, profil, évolution				
	Participation des usagers à l'évaluation	oui/non				
Mise en place d'espaces d'échanges et de rencontres	Activités « lien social » (fêtes, évènements...)	Lesquelles Public touché : nombre, profil, évolution				
	Animations familles (fêtes, évènements...)	Lesquelles Public touché : nombre, profil, évolution				
Présence effective de la fonction accueil	Espace d'accueil organisé	oui/non				
	Personnel affecté	oui/non				
	Accueil social généraliste	Nombre ETP Nombre public accueilli, évolution				
	Accueil social approfondi	Nombre ETP Nombre public accueilli, évolution				
	Autres...					
Satisfaction du public	Enquête qualitative auprès du public et/ou des partenaires	Résultats de l'enquête				
Total						

1 = très satisfaisant 2= satisfaisant 3 = peu satisfaisant 4 = pas du tout satisfaisant

⁵ à titre indicatif

● en étant un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets ?

Critères	Indicateurs	Unité de mesure	1	2	3	4
Soutien aux initiatives individuelles et collectives (lieux d'expression et de promotion, accompagnement et développement de la vie associative, formation des bénévoles...)	Organisation pour les usagers-habitants d'actions d'échanges, d'écoute, d'accueil, de promotion des initiatives individuelles ou collectives (ex. expositions de productions personnelles, prêts de locaux,...),...	Oui/non Lesquelles Combien Nombre de personnes concernées				
	Actions de soutien à la vie associative (ex. formation bénévoles, conventions de partenariat, mise à disposition de locaux...)	Oui/non Combien Lesquelles Nombre d'associations concernées				
	Soutien de projets d'usagers-habitants	Oui/non Lesquels Combien/évolution Nombre de personnes concernées				
Actions sociales concertées et négociées avec les différents acteurs locaux	Inscription dans des réseaux d'acteurs	Oui/non Combien Lesquels				
	Pilotage d'instances de coordination, concertation, ou coopération	Oui/non Combien Lesquelles				
	Actions partenariales réalisées	Oui/non Lesquels Combien Nombre de personnes concernées				
Fréquentation du centre social	Evolution des adhésions, des participations aux services et activités, de la dynamique...	Combien/évolution				
Parole des habitants, usagers, partenaires, élus et institutions (évolution des temps d'échanges formalisés, des lieux de concertation, image du centre social...)	Formalisation et mise en œuvre d'instances participatives (commission d'usagers, conseil de maison, comité technique, comité de pilotage...)	Oui/non Lesquelles et nombre de réunions Nombre d'usagers, habitants ou partenaires, évolution				
	Enquête qualitative auprès du public et/ou des partenaires	Résultats de l'enquête				
		Total				

La mise en œuvre du projet social est-elle en conformité avec les valeurs inscrites dans la charte des centres sociaux 06 ?

Critères	Indicateurs	Unité de mesure	1	2	3	4
Ensemble d'actions coordonnées et pilotées par une équipe qualifiée	Organigramme	CS : ETP direction, référent accueil, animateurs EVS : responsable projet, équipe				
	Pour le directeur des CS qualification de niveau II des carrières sociales, de l'animation sociale, du développement local, et/ou de l'ingénierie sociale, ainsi que des compétences avérées sur les principaux domaines d'activités du management de ce type de structure : la conduite de projet dans un environnement complexe, l'animation du partenariat, de la vie associative et du bénévolat, la gestion des ressources humaines et la coopération des bénévoles, la gestion financière et administrative (Cf. LC Cnaf du 20.06.13)	Oui/non				
	Réunions d'équipe	Oui/non Combien, moyenne de participation Nombre de salariés concernés/nombre total de salariés				
	Participation de l'ensemble de l'équipe au diagnostic	Oui/non				
	Participation de l'ensemble de l'équipe à l'évaluation	Oui/non				
	Participation de l'ensemble de l'équipe à l'écriture du Projet Social	Oui/non				
	Moyens humains professionnels et bénévoles (plan de formations, qualifications, compétences, articulation bénévoles/professionnels...)	Lesquels Nombre de salariés ou bénévoles concernés/nombre total de salariés ou bénévoles				
Autres						
Projet d'animation collective famille (CS)	Personnel affecté	ETP référent famille (0.5 minimum) et autres animateurs				
	Qualification du référent famille : diplôme de travail social de niveau 3	Oui/non				
	Présence d'actions spécifiques (objectifs, public visé, moyens...)	Lesquelles Public touché : nombre, profil, évolution				
Respect de la laïcité et la neutralité politique	Inscription dans les statuts de l'association	Oui/non				
	Affichage					
Total						

La structure conduit-elle des actions pour tous et dans des domaines multiples en cohérence avec le projet social?

Critères	Indicateurs	Unité de mesure	1	2	3	4
Réalisation d'un diagnostic partagé qui définit les priorités du projet social	Définition du territoire d'intervention : zone de référence	Oui/non				
	Recueil de données statistiques auprès de plusieurs sources : Insee, Caf, bailleurs...	Oui/non				
	Organisation du diagnostic : mobilisation des acteurs, démarche auprès des non-usagers...	Comment Nombre de rencontres Nombres d' usagers-habitants associées Nombre de partenaires associés/partenaires présents sur le territoire				
	Définition de problématiques partagée	Oui/non				
Projet social qui définit des : - Finalités recherchées, des axes prioritaires, les actions à conduire, des moyens nécessaires à sa mise en œuvre et des modalités d'évaluation - Moyens matériels et logistiques - Moyens financiers	Cohérence entre plan d'action/ axes prioritaires/objectifs généraux	Oui/non				
	Sécurité, fonctionnalité...	Oui/non				
	Cohérence projet/budget, pérennité, diversité des financements,	% de financement de la commune % de financement du socle de base (animation globale) % de financement des actions par partenaires Convention de co-financement Répartition des dépenses (pilotage, logistique, activités, animation famille)				
	Outils et compétences de gestion...	Oui/non				
Projet social qui couvre des champs d'actions diversifiées et propose une variété d'interventions	Dispositifs : Accueil de loisir, Ludothèques, LAEP, EAJE, CLAS, RAM, PIF, Relais CAF, VVV...	Lesquels Nombre par catégorie Public touché : nombre et profil Rapport dispositifs/activités				
	Activités créées par le CS par thématique : animation de la vie sociale, loisir, santé, culture, logement, cadre de vie, parentalité, scolarité, emploi, intergénérationnel...					
	Enquête qualitative auprès du public et/ou des partenaires	Résultats de l'enquête				
		Total				

La structure travaille-t-elle dans une démarche concertée (objectifs et modalités de fonctionnement partagés) ?

Critères	Indicateurs	Unité de mesure	1	2	3	4
Animation d'un projet de territoire en direction des habitants et des acteurs locaux	Respect de la démarche de projet (évaluation, diagnostic et mise en perspectives)	Oui/non Cf. question 3				
	Respects des orientations et objectifs du projet social	Oui/non				
	Organisation de la participation des usagers, habitants, partenaires	Oui/non				
	Actions de communication du projet social (visuelle, orale)	Nombre d'actions réalisées Nombre d'usagers concernés Nombre de partenaires concernés				
	Nature du partenariat opérationnel : diversité, mutualisation, conventions...	Nombre de rencontres Nombre de partenaires concernés/partenaires présents sur le territoire				
Construction d'actions partagées	Nature des actions : analyse des besoins, dégagement de problématiques partagés et actions réalisées	Nombres d'actions Nombre d'usagers concernés Nombre de partenaires concernés				
Soutien sur le plan logistique, technique et de la formation aux partenaires et habitants	Nature des actions logistique, technique et de la formation	Nombres d'actions Nombre d'usagers concernés Nombre de partenaires concernés				
Fédération des professionnels autour d'un projet d'animation de territoire	Formalisation d'un projet	Oui/non Nombre de partenaires				
Création d'un lieu de rencontre permettant la mise en relation des habitants, des acteurs locaux, politiques et institutionnels	Articulation du projet et niveau d'implication / politiques de développement sociales locales et départementales					
Projet social élaboré en concertation avec les partenaires locaux et institutionnels	Mise en œuvre des comités technique et de pilotage	Oui/non Nombre de comités technique Nombre de comités de pilotage				
	Validation du projet social, du budget et de l'organigramme par le comité de pilotage	Oui/non				
	Mise en œuvre d'autres instances	Oui/non Lesquelles, nombre Nombre de réunions				
Participation au réseau des centres sociaux		Oui/non				
		Total				

Annexe 2

Référentiel de la participation des usagers-habitants

En cours d'élaboration